

Bureau Communautaire du 22 octobre 2015

Etaient présents :

Patrick GAUBAN – Pascal LAPERCHÉ – Alain LERDU – François NÉRAUD – Alexandre FRESCHI
Catherine BERNARD – Pierre IMBERT – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE – Jean-Luc ARMAND
Jean-Michel MOREAU – Christian FRAISSINÈDE – Maryline DE PARSCAU – Jean-François THOUMAZE
Thierry CONSTANS – Michel GUIGNAN – Maryse VULLIAMY – Guy PÉREUIL – Jean-Max MARTIN – Francis DUTHIL
Guy FARBOS – Jean-Claude DERC – Daniel BENQUET – Philippe LABARDIN – Daniel BORDENEUVE
Didier MONPOUILLAN – Michel FEYRY – Michel COUZIGOU – Gaëtan MALANGE – Nicolas MINER – Francis LABEAU
Gilles LAGAÛZÈRE – Christine VOINOT – Bernard MONPOUILLAN – Jacques BRO – André CORIOU
Jean-Pierre VACQUÉ – Daniel BARBAS – Jacky TROUVÉ – Jean GUIRAUD – Christophe COURREGELONGUE

Absents ou excusés :

Gilbert DUFOURG – Jacques BILIRIT – Alain PRÉDOUR – Bernard MANIER – Régine POVÉDA
Marie-France BONNEAU – Dante RINAUDO



ACQUISITION D'UN TERRAIN AGRICOLE POUR LE DISPOSITIF COUCHEUSE PAR VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire, notamment en matière d'acquisition de biens mobiliers et immobiliers d'un montant inférieur ou égal à 200 000 €.

Vu la délibération du conseil communautaire de Val de Garonne Agglomération D2012K02 du 20 décembre 2012 portant modification de l'intérêt communautaire afin notamment d'y intégrer « **Création, aménagement, gestion et promotion de dispositifs favorisant l'installation agricole** », et approuvant la mise en place d'un pôle maraîcher en agriculture biologique sur la commune de Marmande,

Vu la délibération D2014G01 du 11 décembre 2014 par laquelle le conseil communautaire a accepté la **réalisation d'un bâtiment comprenant un hangar agricole et un espace « lieu de vie » pour les couvés**, de l'aménagement de l'aire de stationnement et de l'acquisition d'un portail d'entrée,

Vu la délibération D2015G31 en date du 28 septembre 2015 par laquelle le conseil municipal de Marmande décide de vendre le terrain d'implantation du projet de la coucheuse sur sa commune, et cède à Val de Garonne Agglomération les parcelles de terrain cadastrées section EH :

- n°171, d'une superficie de 600 m² ;
- n°51, d'une superficie de 3 008 m² ;
- n°52 p (« a » du DA) d'une superficie de 4 194 m² ;
- n°64 p (« c » du DA) d'une superficie de 2 333 m² ;
- n°65 p (« e » du DA) d'une superficie de 5 561 m² ;
- n°172 p (« h » du DA) d'une superficie de 17 274 m² ;

Soit une superficie totale de 32 970 m² au prix de 0.59€ le m², conforme à la marge de négociation fixée dans l'avis de France Domaines ; soit 19 452.30 €.

Considérant que l'acquisition du terrain s'intègre au sein du projet de développement du dispositif coucheuse en agriculture biologique porté par VGA en partenariat avec la commune de Marmande.

Le Président propose au Bureau de bien vouloir approuver la décision suivante :

Le Bureau de la Communauté Val de Garonne Agglomération

Décide

d'acquérir les parcelles agricoles situées sur la commune de Marmande, cadastrées section EH :

- n°171, d'une superficie de 600 m² ;
- n°51, d'une superficie de 3 008 m² ;
- n°52 p (« a » du DA) d'une superficie de 4 194 m² ;
- n°64 p (« c » du DA) d'une superficie de 2 333 m² ;
- n°65 p (« e » du DA) d'une superficie de 5 561 m² ;
- n°172 p (« h » du DA) d'une superficie de 17 274 m² ;

Soit une superficie totale de 32 970 m² pour un montant de 19 452.30 €, afin d'y réaliser le projet de réalisation du bâtiment agricole de la couveuse,

Autorise

M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Marmande, le 22 Octobre 2015

Le Président,

Résultat du Vote :

<i>Votant</i>	41
<i>Pour</i>	41
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Publication et affichage :
Le 26.10.2015

Daniel BENQUET